



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Instauration d'un critère géographique dans les procédures d'admission en IFSI

Question écrite n° 9104

## Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessaire prise en compte d'un critère géographique lors de l'admission en première année d'institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Avec près de 650 000 vœux déposés sur Parcoursup en 2023, la formation en soins infirmiers, dispensée par les IFSI et permettant d'accéder au diplôme d'État d'infirmier, est aujourd'hui l'une des plus demandées par les lycéens et lycéennes au moment d'accéder aux études supérieures. Toutefois, même si les IFSI sont très demandés, ces derniers peinent à faire le plein et le taux d'abandon ne cesse d'y augmenter. Dans sa dernière étude publiée le 11 mai 2023, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) alerte d'ailleurs sur cette problématique : il y apparaît que 10 % des étudiantes ont abandonné leurs études en première année de formation d'infirmière en 2021 alors qu'elles étaient trois fois moins en 2011 (3 %). Si les causes de ces nombreux abandons apparaissent nécessairement multiples, nombreux sont les étudiants et parents d'étudiants à regretter la non prise en compte du critère géographique dans la procédure Parcoursup. En 2020, une étudiante de l'Indre a par exemple obtenu comme seule réponse favorable une admission à l'institut de formation de Besançon alors même que l'IFSI de Châteauroux a lui pu voir arriver des étudiants en provenance d'Agen ou encore Nîmes. Autant de situations paradoxales pouvant être sources de dépenses financières importantes (logement, transport) pour de nombreuses familles et de pertes de repères sociaux et familiaux parfois difficiles à appréhender à la sortie du lycée. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de mettre en place un critère géographique dans le cadre des procédures d'admission en IFSI pour la rentrée 2024.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9104

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juin 2023](#), page 5478

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)